



à Monsieur le Ministre de l'Agriculture
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : **Dépôt de préavis**

Paris, le 12 avril 2016

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales SNETAP-FSU et SNERMA-FO des EPLEFPA des Landes et des Pyrénées Atlantiques demandent depuis plusieurs mois l'ouverture de négociations quant au positionnement de l'apprentissage agricole public dans ces deux départements et sa prise en compte, notamment, dans son fonctionnement financier, par la collectivité territoriale de rattachement.

Nos organisations n'ont obtenu que pour seule réponse l'annonce de l'ouverture en 2015, puis le maintien en 2016, d'un BTSA ACSE (*Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole*) par apprentissage à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mont, dans les Pyrénées Atlantiques, et ce contre toutes les promesses et tous les avis.

Pourtant cette décision, qui ne trouve aucun justificatif dans la carte de formation régionale, met en danger aujourd'hui les BTSA ACSE déjà existants en Aquitaine (voies initiales scolaire et apprentissage) et apparaît comme une véritable provocation pour les personnels.

Pour protester contre cette décision inacceptable, les élus des personnels des lycées agricoles publics, des CFA et des CFPPA des deux départements (Dax, Mugron, Sabres, Hasparren, Pau-Montardon, Orthez, Oloron-Sainte-Marie) ont boycotté les derniers Conseils d'Administration des deux EPLEFPA.

Les CFAA des Pyrénées Atlantiques et des Landes traversent chacun une période financière difficile due essentiellement :

- à la réduction d'environ 9 % du nombre d'apprentis ces deux dernières années qui suit la baisse de 11 % du nombre d'apprentis au niveau national tous secteurs confondus,
- à un mode de financement peu clair et déséquilibré entre les établissements, les formations et les niveaux,
- au refus incompréhensible du Conseil Régional d'intégrer les agents d'accueil et de service du CFAA des Pyrénées Atlantiques à la fonction publique territoriale alors que la loi l'impose.

A ce jour, nos diverses interventions auprès du Conseil Régional et de la DRAAF n'ont permis d'apporter aucune perspective concrète permettant d'envisager le retrait de l'agrément pour le maintien du BTSA ACSE à la MFR de Mont ni l'ouverture de négociations sur la situation de l'apprentissage dans nos deux départements.

Devant l'absence de réponses tangibles, le SNETAP-FSU et le SNERMA-FO sont donc amenés à déposer un préavis de grève pour le 27 avril 2016 et appeler l'ensemble des agents des EPLEFPA des Landes et des Pyrénées Atlantiques à cesser le travail durant cette journée.

Ne doutant pas de l'attention que vous saurez porter à cette situation, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SNETAP-FSU
Frédéric CHASSAGNETTE

Pour le SNERMA-FO
Michel DELMAS



Snetap-FSU
Snerma-FO

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tél. 01 49 55 84 42 Fax 09 72 16 40 90
78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP Tél : 01 49 55 43 53

